

- permet à un juge de restreindre la publication de l'identité d'un éventail plus large de victimes ou de témoins dans les cas où la victime a établi le besoin de ce type de restriction et où le juge considère qu'elle est nécessaire pour les fins de l'administration voulue de la justice.

Outre ces changements d'ordre législatif, le gouvernement du Canada a désigné un financement afin de renforcer le rôle des victimes et de faciliter leur participation au système de justice pénale. Plus précisément, un montant de 25 millions de dollars sur cinq ans a été attribué à des initiatives et à des programmes fédéraux visant les victimes. Le Centre de la politique concernant les victimes, bureau qui se trouve au sein de Justice Canada, a le mandat d'élaborer et de coordonner les initiatives fédérales visant à renforcer la voix des victimes dans le système de justice pénale. De l'engagement de 25 millions de dollars, une part de 10 millions de dollars est expressément consacrée aux initiatives touchant les victimes afin de soutenir les efforts de la collectivité pour améliorer les services, l'assistance et l'information mis à la disposition des victimes et une large gamme d'initiatives ayant pour but de rehausser la sensibilisation aux programmes, aux services et à la législation en faveur des victimes de crimes.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est active dans les Amériques, soutenant l'application régulière de la loi et l'éducation aux droits de la personne. Parmi les initiatives en cours, un projet d'un montant de 2,3 millions de dollars au Pérou vise à renforcer les capacités administratives et organisationnelles de l'ombudsman national. Le projet contribue à la prestation de services en vertu du principe de l'égalité d'accès pour les hommes et les femmes, d'une information et d'une diffusion de meilleure qualité, ainsi que de la garantie d'une présence géographique plus large.

Un Fonds de développement Canada-Salvador, doté de 4 millions de dollars, soutient les initiatives d'organismes communautaires salvadoriens et canadiens qui contribuent à la réalisation des objectifs des priorités de développement du Salvador après les conflits, dont la consolidation de processus démocratiques et la protection des droits de la personne.

En Colombie, un projet bilatéral d'une durée de cinq ans et doté de 1,5 million de dollars a soutenu l'action de quatre ONG colombiennes oeuvrant en faveur des droits de la personne par la promotion de la sensibilisation aux droits de la personne et leur respect au moyen de l'éducation, de la recherche et de l'assistance juridique à des groupes défavorisés ou menacés.

Un projet régional d'un montant de 2,4 millions de dollars étalé sur six ans améliore la connaissance et l'application des principes du droit humanitaire international de la part des forces armées dans 12 pays latino-américains, dont la Colombie. Ce projet est dirigé par le Canada en collaboration avec la Comité international de la Croix-Rouge.